



BERNER JÄGERVERBAND

FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Schiesskommission / commission de tir

Fiche d'information

Conseils et recommandations pour les jeunes chasseurs

Au début de la formation, la Commission de tir de la FCB souhaite donner à tous les jeunes chasseurs certaines indications et recommandations afin de réussir leur entrée dans la formation au tir de chasse.

Dans la première partie, nous voulons attirer ton attention sur les conditions légales, puis donner quelques indications sur le thème "Louer ou acheter des armes ?" et enfin décrire comment la formation de base au tir et le tir de chasse sont organisés et structurés. Nous donnerons également des indications sur ce à quoi il faut faire attention lors du déroulement de la formation.

Bases juridiques

- Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (Loi sur les armes, LArm; 514.54) www.admin.ch Droit fédéral – Recueil systématique – rechercher 514.54
- Ordonnance sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (Ordonnance sur les armes, OArm; 514.541) www.admin.ch Droit fédéral – Recueil systématique – rechercher 514.541

Obligation d'être titulaire d'un permis d'acquisition d'armes (Art. 8 WG, Art. 12 WV)

Toute personne qui acquiert une arme ou un élément essentiel d'arme doit être titulaire d'un permis d'acquisition d'armes, même en cas de transfert ou d'héritage entre particuliers !

Aucun permis d'acquisition d'armes n'est délivré aux personnes :

- qui n'ont pas 18 ans révolus
- qui sont protégées par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude
- dont il y a lieu de craindre qu'elles utilisent l'arme d'une manière dangeuse pour elles-mêmes ou pour autrui
- qui sont enregistrées au casier judiciaire pour un acte dénotant un caractère violent ou dangereux ou pour la commission répétée de crimes ou de délits, tant que l'inscription n'est pas radiée

Des dispositions particulières s'appliquent aux étrangers, v. Art. 7 LArm, Art. 12 OArm.

Acquérir des armes de chasse

Avant d'emprunter une arme à un particulier ou de l'acheter (p.ex. à un chasseur), nous te demandons de faire vérifier son aptitude et sa sécurité auprès de ton armurerie de confiance.

Pour la formation, il est toujours possible de louer une arme auprès d'une armurerie. L'avantage est que la reprise ou l'échange est garanti si, pour une raison ou une autre, l'arme ne te convient pas. La plupart du temps, cette arme peut être achetée si elle convient.

Tout bon vendeur d'armes sait comment susciter le désir.

Une arme coûte cher - ce n'est qu'en tirant régulièrement que tu sauras ce qui te convient.

De quelles armes as-tu besoin pour la formation ?

Le chasseur débutant a besoin comme équipement de base :

- Une carabine dans un calibre universel. Il pourrait s'agir par exemple d'une carabine à répétition de calibre 7x64 ou .308 WIN avec une lunette de tir variable.
- Un fusil de chasse à canon double ou transversal.
Le plus courant est ici le calibre 12/70 ou 12/76.

Il n'est pas attendu et peu conseillé d'acheter ses propres armes avant la formation. Fais-toi d'abord conseiller de manière compétente, essaie différents systèmes et ne te décide qu'ensuite ! Les armes doivent être adaptées à tes besoins !

Attention aux calibres rares et aux "super-armes", en fin de compte, ce n'est pas l'arme qui tire, mais l'homme qui la manie.

Le jeune chasseur n'a pas besoin d'une arme de poing (pistolet ou revolver) pour suivre la formation.

Initiation au tir de chasse

En collaboration avec la commission de formation, la commission de tir et divers spécialistes des armes, le module 'Cours de base sur la sécurité' est organisé chaque année pour tous les jeunes chasseurs au début de leur formation et comme introduction à la formation au tir.

Ce cours te montrera exactement le maniement et le fonctionnement des armes de chasse - avant que tu ne prennes une arme en main.

Pour le cours de sécurité de base d'une journée, des carabines et des fusils sont mis à disposition. Cela signifie pour toi : regarde d'abord autour de toi, tu n'as pas besoin d'être entièrement équipé le premier jour.

S'il ne t'est pas possible de suivre l'un des cours de base de sécurité proposés la première année, tu dois te renseigner auprès de ton responsable de cours sur les possibilités et les conséquences.

Pour une formation réussie, des connaissances théoriques pertinentes pour la chasse sont nécessaires.

En interaction avec le cours de base sur la sécurité et avec la formation de base au tir appropriée des lieux de cours, une base théorique et pratique uniforme est créée pour tous les jeunes chasseurs du canton de Berne. Grâce à un auto-entraînement complémentaire, les méthodes, le maniement et les aptitudes pour le tir de chasse sont ainsi apprises.

Lors de la formation de base au tir, des instructeurs expérimentés te transmettront les compétences de base en matière de tir de chasse et d'évaluation des distances au cours d'une demi-journée théorique et de six demi-journées de formation pratique.

L'attribution précise des cours se fait par le responsable du cours ou le lieu du cours dans une invitation personnelle.

Indications sur ce à quoi il faut faire attention

La sécurité avant tout !!

Tu dois être conscient que tu n'as aucune connaissance ou seulement des connaissances de base en matière de tir de chasse !

Tu dois être conscient que les armes peuvent être mortelles ! Ce n'est pas un jeu !

C'est pourquoi la commission de tir recommande vivement, de ne pas tirer sans un accompagnement compétent avant d'avoir suivi le cours de base sur la sécurité

Un moniteur de tir de chasse formé par la FCB est considéré comme un accompagnateur compétent.

Lors de tirs internes à une société sans moniteur de tir FCB, l'organisateur doit veiller à ce que les jeunes chasseurs ne tirent que sous une surveillance compétente avant d'avoir suivi le cours de base sur la sécurité.

Après le cours de base sur la sécurité et quelques entraînements sous la conduite d'un expert, tu sauras par toi-même quand tu te sentiras suffisamment en sécurité pour aller tirer sans être accompagné. Sois honnête envers toi-même et les autres - les "héros" n'ont pas leur place au stand de tir.

La garantie de la sécurité lors de la formation, au stand de tir et à la chasse est impérative pour les chasseurs responsables - et ceux qui souhaitent le devenir.

Salutations en St-Hubert - Jegersgfehl - Weidmannsheil

Günter Stulz

Président de la commission de tir FCB

079 652 33 87 guenter.stulz@bluewin.ch www.berneriagd.ch